Les Echos

L'OMC pose le premier jalon d'une pêche durable

L'accord conclu par les pays membres de l'Organisation mondiale du commerce, vendredi, constitue une première étape pour mieux régulariser la pêche mondiale. D'autres négociations seront nécessaires pour éviter une surexploitation de la ressource halieutique.

Lire plus tard Commenter Partager Commerce International Environnement

Les pays en développement et les pays pauvres ont obtenu des dérogations à l'accord de l'OMC sur les subventions à la pêche. (Nelson Almeida/AFP)

Par **Richard Hiault**

Publié le 17 juin 2022 à 15:16

C'est un premier pas essentiel. Qui en appelle d'autres. L'accord conclu à l'arraché à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les subventions pour mettre fin à la pêche illégale et à la surpêche , constitue sans conteste une bonne nouvelle.

En gestation depuis 2001 et relancées en 2015 à la suite de l'adoption des objectifs de développement durable (ODD) par les Nations Unies, les négociations ont permis de franchir une première étape.

L'accord, a expliqué la directrice générale de l'organisation, Ngozi Okonjo-Iweala, interdit les subventions contribuant à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et les aides à la pêche concernant les stocks surexploités C'est la première fois que l'OMC conclut « un accord qui a la durabilité environnementale en son coeur ». Les ministres ont fait « un premier mais important pas en avant » en vue de réduire les subventions contribuant à la surpêche et à aux surcapacités de pêche « en mettant fin aux subventions à la pêche en haute mer », a-t-elle ajouté.

Les pays les plus pauvres ont obtenu des aménagements. « Pendant une période de 2 ans à compter de la date d'entrée en vigueur de l'accord, les subventions accordées ou maintenues par les pays en développement, y compris les pays les moins avancés, jusqu'à et à l'intérieur de la zone économique exclusive (ZEE) seront exonérées ». Sur ce point, l'Inde a obtenu satisfaction concernant la zone concernée, soit la ZEE (200 miles nautiques) et non une zone restreinte à 12 miles comme le soutenaient les pays développés.

« C'est un accord qui a la durabilité environnementale en son coeur »

Concernant les ressources halieutiques surexploitées, aucun pays n'accordera ni ne maintiendra de subventions de sa pêche. Une souplesse est prévue cependant : un pays pourra accorder ou maintenir de telles subventions « si ces subventions ou d'autres mesures sont mises en oeuvre pour rétablir le stock à un niveau biologiquement durable ». Là encore, les pays en développement et les pays pauvres ont obtenu un délai de 2 ans pour échapper aux conditions de l'accord.

Création d'un comité

Un comité des subventions à la pêche a été créé pour suivre les évolutions du secteur. Il se réunira au moins deux fois par an. Au plus tard cinq ans après la date d'entrée en vigueur de l'accord conclu vendredi et tous les trois ans par la suite, ce comité en réexaminera son fonctionnement en vue d'identifier toutes les modifications nécessaires. En tout état de cause, si les pays signataires ne se conforment pas à l'accord dans un délai de quatre ans à compter de son entrée en vigueur, ce dernier « sera immédiatement résilié ».

D'autres étapes à prévoir

« Nous avons obtenu de premiers résultats essentiels pour interdire les subventions à la pêche illégale et non réglementée. C'est un premier pas crucial (…). La négociation va se poursuivre pour interdire les subventions qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche », a commenté Franck Riester, le ministre français délégué au commerce extérieur dans un communiqué publié vendredi.

« La négociation va se poursuivre pour interdire les subventions qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche. »

En clair l'essai demande à être transformé. L'accord certes « imparfait a le mérite d'exister » se réjouit l'association Bloom. « C'est enfin une reconnaissance internationale par les Etats que la majorité des subventions publiques au secteur de la pêche sont néfastes et encouragent la surpêche, la destruction de l'environnement et la disparition accélérée de la pêche artisanale au niveau mondial », a commenté dans un communiqué , Claire Nouvian, sa fondatrice.

Franck Riester
@franckriester · **Suivre**
Officiel du gouvernement - France

Après 5 jours d'intenses négociations soutenues par 🇫🇷 & 🇪🇺, l'@OMC_fr est au rendez-vous des défis actuels: lutte contre la pandémie et accès aux vaccins, sécurité alimentaire, réforme de l'OMC. Beaucoup reste à faire mais ces avancées sont essentielles.
@NOIweala @VDombrovskis

> **Valdis Dombrovskis** @VDombrovskis
> DEAL! The @WTO #MC12 Ministerial succeeded in delivering important outcomes, despite unprecedented challenges.
>
> We showed that we can respond to urgent issues of global significance, such as the emerging food security crisis & the #Covid19 pandemic.
>
> 1/4 🧵

7:54 AM · 17 juin 2022

♡ 32 Voir les dernières informations sur le COVID-19 sur Twitter

Découvrez ce qui se passe sur Twitter.

Désormais, il va falloir aborder la question des subventions encourageant la capacité de pêche qui n'ont pas été interdites. Toutes les aides concernant la construction, la modernisation, le remplacement des moteurs et les subventions au gasoil ne sont pas, en effet, dans le champ de l'accord.